

CONSEIL DE DIRECTION

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2007

Le Conseil de Direction de l'IEP de Paris, réuni le lundi 2 avril 2007 à 8h30 en salle François-Goguel,

- a adopté à l'unanimité une résolution portant sur les taux annuels des rémunérations des procédures d'admission à l'IEP de Paris ;
- a adopté une résolution portant sur les droits de scolarité de l'IEP de Paris par 18 voix pour, 1 abstention, 5 voix contre ;
- a adopté à l'unanimité une résolution portant sur les droits de scolarités dus par les usagers inscrits en formation continue diplômante ;
- a adopté une résolution portant sur les taux annuels des services de la bibliothèque pour les usagers extérieurs à l'IEP de Paris par 20 voix pour, 4 voix contre ;
- a adopté le projet de budget 2007 de l'IEP de Paris par 19 voix pour, 1 abstention, 4 voix contre ;
- a adopté la codification des procédures d'admission dans le cycle du diplôme de l'IEP de Paris par 19 voix pour, 1 abstention, 4 voix contre ;
- a adopté à l'unanimité une convention de partenariat avec l'Ecole Supérieure d'Electricité (Supélec) ;
- a adopté à l'unanimité un accord avec l'université américaine de Sharjah ;
- a adopté à l'unanimité le procès-verbal provisoire de la séance du 19 mars 2007.